



## INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES 2026-2027

▷ Les démarches pour inscrire votre enfant aux services périscolaires (cantine et garderie) en 2026-2027 sont à effectuer **du 2 juin au 21 août 2026**.

▷ Vous accédez à l'Espace Famille de la ville : <https://www.espace-citoyens.net/saintandredecubzac/espace-citoyens/Home/AccueilPublic> et saisissez votre identifiant et votre mot de passe que vous veillerez à conserver.

**Deux étapes sont nécessaires pour inscrire votre enfant à la cantine et/ou à l'accueil périscolaire. Pour les enfants nés en 2023 et les nouveaux habitants, et si vous avez déjà complété le Dossier Administratif 2026-2027, vous pouvez passer à l'étape 2.**

**Pensez à vérifier vos coordonnées (adresse, téléphone, mail) que vous pouvez modifier via « Mon espace/Profil ».**

1

Avant l'inscription aux services périscolaires, il convient de **compléter le Dossier Administratif 2026-2027**. Pour ce faire, cliquez sur le bloc « **Créer une inscription** » et munissez-vous des documents obligatoires suivants au format PDF et en un seul fichier :

- livret de famille complet (parents et enfants)\*
- justificatif de domicile (moins de 3 mois)\*
- vaccinations du carnet de santé\*
- fiche sanitaire à télécharger dans le dossier
- n° d'allocataire ou attestation de paiement et de quotient familial de la CAF ou de la MSA si vous vous opposez à API Particulier

\* Pour les nouvelles inscriptions ou en cas de changement

### MA FAMILLE



Cette démarche sera validée par le Service des Affaires Scolaires qui vous l'indiquera par mail.

2

Vous pourrez alors **procéder à l'inscription aux services périscolaires** de votre enfant via le bloc « Créer une inscription ».

- Restauration scolaire 2026-2027
- Accueil périscolaire 2026-2027.

Ces démarches seront validées par le Service des Affaires Scolaires qui vous l'indiquera par mail.

### MON TABLEAU DE BORD



Tous les échanges de la collectivité seront visibles dans le bloc « Dernières demandes » de votre Espace Famille : pensez à le consulter régulièrement.

**TRANSPORT SCOLAIRE : L'inscription doit être effectuée sur le site de la Région [transport.nouvelle-aquitaine.fr](https://transport.nouvelle-aquitaine.fr) entre le 1<sup>er</sup> juin et le 20 juillet 2026 (après le 20 juillet le coût de l'inscription sera majoré).**